



Résidence Autonomie Seniors

→ Rue Emile Mazé

Tél. 02 97 39 36 33

residenceautonomie.guemene56@orange.fr



Les logements meublés ou non par vos soins font partie d'une structure non médicalisée. Vous pouvez conserver l'accès aux différentes prestations médicales de proximité ou autres dont vous bénéficiez à votre domicile.



La résidence propose différentes superficies de logement avec des tarifs correspondants.

Type de logement	Loyer	Charges	Repas sur base de 30j	Total
20 m ²	550 €	157 €	510 €	1217 €
25 m ²	560 €			1227 €
35 m ²	570 €			1237 €
40 m ²	580 €			1247 €
Couple	385 €/pers.	79,50 €/pers.	510 €/pers.	974,50 €/pers.

+ prestation : entretien des logements et du linge : 20 € x 15h soit 300 €.

Les services proposés par la Résidence



Epicerie



Gestion des
médicaments
par une infirmière
coordinatrice



Appel malade
présence d'agents
24h/24



Coiffeur

Le petit déjeuner est pris dans le logement, les repas sont élaborés par la diététicienne de l'hôpital. Le déjeuner (12h) et dîner (18h30) sont servis dans la salle à manger. Possibilité de ne pas prendre les repas du soir : charges fixes facturées 4,25 € par repas.

Les animaux de compagnie sont acceptés sous certaines conditions : vaccinations à jour, nuisances sonores, propreté...

Par ailleurs, des animations gratuites, diverses et variées sont proposées. Un Planning est édité tous les mois et envoyé aux familles.



Ne pas jeter sur la voie publique.

CCAS

Guémené-sur-Scorff



L'aide au quotidien



Une équipe soudée
à votre service !

Centre Communal d'Action Sociale de Guémené-sur-Scorff

Tél. 02 97 51 20 23 - Fax 02 97 51 27 29
mairieguemene.surcorff@wanadoo.fr

CCAS
Guémené-sur-Scorff





Service d'Aide A Domicile

→ Place du Château

Tél. 02 97 51 20 23 - Fax 02 97 51 27 29

mairieguemene.surcorff@wanadoo.fr

Le S.A.A.D. (Service d'Aide A Domicile), pour conserver l'autonomie des bénéficiaires, propose des professionnels de confiance, salariés, formés qui interviennent 7 jours/7 exclusivement à Guéméné-sur-Scorff. Les agents peuvent effectuer des tâches du quotidien adaptées selon les besoins.

Entretien du logement



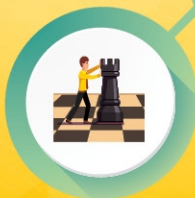
Présence, soutien moral,
accompagnement
à divers rendez-vous



Courses



Activités
(lecture,
sorties, jeux)



Aide à la confection des repas



Repassage



Aide à
la mobilité
(promenade,
sorties)



Les aides financières possibles

Le dossier administratif est complètement constitué par notre service pour les demandes d'aides financières. L'établissement des diverses déclarations et bulletins de paie des agents est également effectué par le Service d'Aide A Domicile.

Le Conseil Départemental

au titre de l'APA, de l'Aide Sociale pour personnes âgées et handicapées en fonction des revenus.

Votre Caisse de retraite

peut participer aux dépenses liées aux prestations de l'Aide à Domicile.

La Maison Départementale

de l'Autonomie peut participer financièrement au titre du handicap.

Votre assurance

peut participer à votre maintien à domicile.

Votre mutuelle

suivant le contrat, peut vous apporter un soutien au retour d'hospitalisation.



Portage des repas



→ Renseignements : 02 97 51 20 23

Un portage de repas pour personnes âgées, malades ou handicapées qui dessert Guéméné-sur-Scorff et les communes avoisinantes avec trois distributions par semaine :

- 1 Portage le lundi matin
pour les repas du mardi et du mercredi
- 2 Portage le mercredi matin
pour les repas du jeudi et du vendredi
- 3 Portage le vendredi matin
pour les repas du samedi, du dimanche et du lundi

TARIFS

Déjeuner	8,12 €
Déjeuner + dîner	12,66 €
Déjeuner pour un couple	13,71 €
Déjeuner + dîner couple	27,43 €



HORAIRES INFORMATIONS SIVOM

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Le samedi : 10h00 - 12h00